

RESTRICTED

SR/58
18 May 1949

FRENCH
Original : ENGLISH

19 DEC 1950

--	--	--	--

COMPTE RENDU DE LA CINQUANTE-HUITIEME SEANCE

tenue à Lausanne, le mercredi 18 mai 1949, à 10 h.

Présents : M. de Boisanger (France) - Président
M. Yalcin (Turquie)
M. Ethridge (Etats-Unis)
M. Azcarate - Secrétaire principal

Mémorandum sur les réfugiés.

Le PRESIDENT demande si la Commission souhaite discuter maintenant le mémorandum sur les réfugiés, que le Secrétariat a établi pour être transmis à la délégation israélienne. Il pense que ce mémorandum pourrait être ensuite communiqué aussi pour information aux délégations arabes.

Sur la proposition de M. ETHRIDGE, la Commission décide que chacune des délégations fera parvenir ses amendements au Secrétaire principal qui les incorporera au texte.

Rapport du Comité général.

Sur l'invitation du Président, M. de la TOUR DU PIN (Président du Comité général) rend compte brièvement de la discussion qui s'est déroulée lors de la première réunion du Comité avec la délégation israélienne (voir le document Com.Gen./SR.2).

Le PRESIDENT propose qu'à la prochaine réunion du Comité avec les délégations arabes, ces délégations soient mises au courant de l'attitude adoptée par la délégation israélienne; mais il convient que le Président du Comité précise que la Commission ne prend pas position

sur la question. Le Président est d'avis qu'en règle générale, les vues exprimées devant le Comité par l'une des parties doivent être communiquées à l'autre, à moins de demande contraire; toutes les délégations doivent être promptement informées que telle sera la pratique généralement suivie.

La Commission approuve la proposition du Président,

Comité de Jérusalem : avant-projet de régime international de la région de Jérusalem.

Le PRÉSIDENT signale à l'attention de la Commission l'avant-projet de régime international de la région de Jérusalem, établi par le Comité de Jérusalem. Comme des conversations sont en cours au sein du Comité spécial désigné aux termes de l'accord d'armistice et qu'il est probable que l'on envisage dans ce Comité - contrairement aux vues exprimées par l'Assemblée générale - la possibilité d'une division de la souveraineté dans la région de Jérusalem, le Président estime que la Commission ne devrait pas différer trop longtemps l'examen de l'avant-projet. Il est vrai que le Comité de Jérusalem ne l'a pas encore approuvé définitivement, mais la Commission peut lui donner une approbation officieuse de principe, afin que les divers membres puissent transmettre le document à leur Gouvernement. Personnellement, le Président estime que, d'une façon générale, le plan est acceptable et il est prêt à le présenter à son Gouvernement.

M. YALCIN approuve également en principe le document et il le transmettra à son Gouvernement, dès qu'il aura été approuvé définitivement.

M. ETHRIDGE estime que le temps n'est pas venu pour la Commission d'approuver officiellement un Statut; à titre officieux, cependant, il discutera volontiers et acceptera l'avant-projet. Il approuve en principe le document, mais il y a certains points d'ordre technique qu'il désire

discuter avec le Conseiller juridique; il demande un délai pour étudier le document. Il transmettra bientôt, lui aussi, ce document à l'approbation de son Gouvernement.

Il propose que le Comité fasse connaître le plus tôt possible aux délégations arabes et israélienne que le Comité de Jérusalem est sur le point de clore ses travaux et qu'il aimerait recevoir les réponses aux questionnaires établis par lui.
